Université de Lomé

REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail - Liberté - Patrie

PRÉSIDENCE

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

COMMUNIQUÉ

Le président de l'Université de Lomé porte à l'attention des bacheliers candidats aux concours de recrutement dans les établissements de l'Université de Lomé, qu'ils peuvent déposer leur dossier de candidatures avec l'attestation de réussite au baccalauréat deuxième (2ème) partie et ce, dans les délais fixés.

Il tient à leur préciser également que ceux qui ne disposent pas encore de certificat de nationalité, peuvent néanmoins déposer leurs dossiers ; le certificat de nationalité pourra ensuite compléter le dossier d'inscription des candidats définitivement sélectionnés par les établissements.

Lomé, le 05 NOV 2020

Le président,

UNIVERSITE DE LOME * Le Président * 01 B.P. 1515 Lomé 01 - TOGO

Professeur Dodzi Komla KOKOROKO